

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 MAI 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R. 2122-3 du Code de la Commande Publique ;
- Considérant les besoins du service des Sports pour le transport dans le cadre des activités de l'Aqualud au mois de juillet et août 2025 et les besoins du service Education pour le transport des élèves des écoles publiques de la Ville dans le cadre des sorties ski de fond réalisées aux mois de janvier et février 2025 ;
- Considérant que la proposition de la société LA SCAL (05000 GAP) est apparue comme économiquement intéressante pour la collectivité et répond de manière satisfaisante à ses besoins.

**DECIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence avec la Société La SCAL (05000 Gap) pour

- le transport d'enfants dans le cadre des activités de l'Aqualud (Service des Sports) pour la période de juillet et août 2025 : transport au-delà de la commune (moins de 200 km).
- le transport des élèves des écoles publiques de la Ville dans le cadre des sorties ski de fond réalisées aux mois de janvier et février 2025 : transport au-delà de la commune (moins de 200 km).

**Article 2 :**

Le présent marché est conclu selon un montant global et forfaitaire de 9 042.84 € TTC.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2025.

**Article 3 :**

Le marché est conclu pour une durée de 4 mois.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice des Finances sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 13 MAI 2025

Le Maire-Adjoint



A handwritten signature consisting of a stylized 'M' and 'V' at the top, followed by the name 'Vincent MEDILI' in a cursive font, all written over a horizontal line.

Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2025  
Publié ou notifié le : 22 MAI 2025

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_05_270
Objet :	La Scal - transport hors marché Service Sports et
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-05-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20250522-D2025_05_270-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20250522-D2025_05_270-AI-1-1_0.xml	text/xml	885 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_16702.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20250522-D2025_05_270-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 mai 2025 à 16h31min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mai 2025 à 16h32min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 mai 2025 à 16h32min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 mai 2025 à 01h14min46s	Reçu par le MI le 2025-05-22